

Numéro 7-8 - Juillet / août 2021

Le **M**oulin aux nouvelles
Le magazine de la commune **Mardié**



Ophrys abeille
sur un terrain communal



Commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 et hommage à Marcel Cochon



Deux classes de CM1 et CM2 ont donné une signification particulière à la cérémonie du 18 juin en récitant impeccablement le poème *Liberté* de Paul Éluard, particulièrement bienvenu en cette époque où la liberté est bafouée dans tant de pays sur terre.

La fille de Marcel Cochon, les représentants du Souvenir Français et de l'Union des Personnels et Retraités de la Gendarmerie et notre Maire ont dévoilé une nouvelle plaque en hommage à Marcel Cochon – mort le 27 juin 1944 pour la France et pour la Liberté.

Remise des dictionnaires aux CM2



24 juin : Madame le Maire distribue les dictionnaires traditionnellement remis aux élèves de CM2 qui entrent en 6^e l'an prochain. Un « bon vieux » dictionnaire papier, accompagné cette année du célèbre précis de grammaire Bescherelle complètera utilement toutes les ressources numériques auxquelles les jeunes sont de plus en plus habitués...

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ

☎ : 02.38.46.69.69

✉ : mairie@ville-mardie.fr

🌐 : www.ville-mardie.fr

 Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 30

Mardi

14 h 00 - 18 h 00

Jeudi

Fermeture hebdomadaire

Vendredi

09 h 00 - 12 h 00

14 h 00 - 17 h 00

Samedi

(1^{er} et 3^{ème} du mois)

9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°7-8 (Juillet - Août)

Dépôt légal : Juillet - Août 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes, Chers Mardésiens,



Durant l'été, la vie continue à Mardié – on pourrait même dire, dans les circonstances actuelles, qu'elle reprend un cours presque normal !

L'accueil de loisirs des Coteaux pour nos jeunes enfants est ouvert pour une nouvelle saison d'animation. Cette année encore, la fréquentation prévue montre l'intérêt des familles pour les activités qui y sont organisées. Les plus grands se sont vus proposer un voyage en Corse.

Un important rendez-vous estival est à noter dès maintenant : Mardié fêtera comme à son habitude la fête nationale du 14 juillet. La commune et le comité des fêtes vous invitent au feu d'artifice le 13 au soir, précédé par une retraite aux flambeaux. Un concours de pêche pour les enfants sera organisé le lendemain matin ; en fin d'après-midi le défilé sera suivi de la traditionnelle saucissonnade sur la base de loisirs. Ce retour des festivités constitue une respiration très agréable dans le climat qui a pesé sur nous tous pendant plus d'un an.

Cette année 2021 est bien avancée et de nombreux travaux et études sont en cours, traduisant ainsi la volonté de l'équipe municipale de tenir les engagements pour lesquels elle a été élue l'année dernière. Je n'en citerai que les principaux : la 3^e tranche des travaux de restauration de l'église qui suit son cours, les études pour la création de nouvelles classes à l'école primaire, le lancement de la création d'une maison médicale, un travail collaboratif pour la réfection de la rue de Genon...

Les aménagements très localisés comme les changements de circulation sur une rue ou des nouveaux équipements de sécurité seront proposés et travaillés avec les riverains. Trois rendez-vous sont déjà prévus et nous nous réjouissons de la levée des restrictions en matière de réunion publique pour ces échanges importants.

Les membres du Conseil municipal vous retrouveront lors des différentes manifestations de l'été et vous donnent rendez-vous le 11 septembre, à l'occasion du Forum des Associations.

Je souhaite un très bel été et d'excellentes vacances à tous.

Votre Maire,

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

DES ORCHIDÉES DANS DES « PRAIRIES URBAINES »

En couverture, une photo d'Ophrys abeille (*Ophrys apifera*), prise sur une parcelle communale, au cœur d'une zone pavillonnaire. Il s'agit d'une petite orchidée, assez peu fréquente sans être rare (classée « préoccupation mineure ») mais bien sympathique et à préserver autant que faire se peut. De fait, alertés par un habitant, les services techniques s'abstiennent de faucher cet endroit comme ils le font maintenant pour bien d'autres espaces. Cela favorise ainsi le développement de nombreuses plantes, sauvages ou cultivées, ce qui accentue le caractère rural et champêtre de notre environnement. Le printemps a été marqué, notamment, par une floraison exceptionnelle de coquelicots et d'eschscholzas (ou pavots de Californie). À l'origine semés, ces derniers se développent maintenant spontanément le long des murs ou des trottoirs. Bien sûr, l'été arrivant, il y a de moins en moins de fleurs et les plantes sèchent – comme dans la nature. Il faut néanmoins les laisser jusqu'à ce que les graines arrivent à maturité et se ressèment...

Il y a bien d'autres orchidées dans Mardié et autour. En particulier, assez fréquente dans les zones enherbées qui ne sont pas tondues trop souvent, les étonnantes *Orchys bouc*, peu colorées et à l'odeur désagréable, mais aux fleurs spectaculaires. D'une manière générale, dans les jardins que l'on laisse se développer sans trop intervenir, dans les zones en jachère ou en friche si on ne les laisse pas se fermer

complètement, dans les bois, des plantes tout à fait étonnantes peuvent apparaître et prospérer et, avec elles, une multitude d'insectes, d'oiseaux, etc.. Toute la difficulté est dans le degré d'intervention qu'il convient de mener : si on ne fait rien, les plantes invasives, autochtones ou non, prennent vite le dessus ; si on veut tout maîtriser, couper tout ce qui dépasse, l'uniformité guette... Les résultats de l'inventaire de biodiversité communale et les fiches de préconisation qui en seront issues pourront aider aussi bien les services communaux que les propriétaires à faire des choix éclairés. Toutes ces données seront prochainement mises à disposition du public.



Orchys bouc

LA PAROLE À L'OPPOSITION

Cela fait 9 mois que les associations de Mardié ont été réunies autour d'une table ronde. L'objectif était de permettre aux comités directeurs de ces associations de faire connaissance, d'exprimer leurs besoins et leurs souhaits auprès de la municipalité.

À ce titre, plusieurs associations ont évoqué le problème de la tarification des salles municipales et du matériel qui freine l'organisation de manifestations sur notre commune. En effet, même si la municipalité octroie une location de salle à titre gracieux par an, les associations sont dans l'obligation de payer pour pouvoir organiser d'autres événements.

Un compte rendu devait synthétiser les débats et être envoyé à chaque président d'association. A ce jour, ce compte-rendu n'a toujours pas été communiqué.

Lors du dernier conseil municipal, nous avons délibéré sur une charte qui contractualise de façon réciproque les droits et les devoirs des associations et de la mairie.

Il aurait été de bon ton que la municipalité donne l'exemple en ne tardant pas à rendre compte des travaux de cette table ronde d'octobre 2020.

Et pourquoi n'avoir pas élaboré la charte avec les associations elles-mêmes ? Encore un rendez-vous manqué pour faire vivre la démocratie locale.

La crise du Covid n'explique pas tout.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà un bel été. Prenez soin de vous.

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger

LE CANAL ET SES BERGES : TRAVAUX PASSÉS ET À VENIR

Précisons-le d'entrée, le canal d'Orléans, dorénavant **propriété du département du Loiret**, dépend exclusivement de ce dernier. Si la commune est consultée (bien mieux que quand le canal était propriété de l'État) ou si elle présente régulièrement des requêtes, elle n'a pas de pouvoir de décision. Il est néanmoins de notre rôle de faire part à nos concitoyens des informations dont nous pouvons disposer et de répondre à leurs questions légitimes.

Comme nous l'avions rapidement indiqué dans le Moulin aux Nouvelles de mars, des travaux importants ont eu lieu pour désensabler l'écluse (dont les portes étaient bloquées) et la partie immédiatement en aval de celle-ci. Ces opérations se sont terminées début mars. Le département, maître d'ouvrage, a dû se conformer aux règles complexes et contraignantes de la loi sur l'eau : **le canal est, en effet, considéré comme un cours d'eau** – ce qui n'est pas surprenant dans la mesure où le canal et le Cens sont en partie confondus entre Fay-aux-Loges et Combleux (confluent initial du Cens dans la Loire). C'est en application de cette réglementation complexe que, si les sédiments retirés de l'écluse ont pu être évacués, ceux extraits du bief aval ont dû être déposés sur berge ; c'est cette même réglementation qui n'a autorisé la pose d'un soutènement bois que d'un seul côté.

Dès le départ de l'entreprise, consciente de l'instabilité et du danger potentiel de ces dépôts en bordure du chemin de halage très fréquenté, la commune a pris l'initiative de poser de la rubalise pour sécuriser un minimum. Elle a été très vite relayée par les services du canal. Ceux-ci se sont engagés à poser des garde-corps – mais, là encore, la régle-

mentation de la commande publique a imposé de longs délais... Par chance, de ce point de vue, les mois de mars et avril ont été assez secs, ce qui a limité les effondrements dans un premier temps. Depuis, les pluies plus fortes ont fait glisser du sable dans le canal. Ces apports devraient être suffisamment progressifs pour qu'ils puissent être évacués naturellement par le canal lui-même. L'enherbement progressif, spontané ou implanté, devrait aussi stabiliser les berges.

Ni les services de la commune ni ceux du département et du canal n'ont attendu les articles à sensation dans la presse ou les ricanements des *y-a-qu'à-faut-qu'on* (experts en tout, bien sûr) pour être conscients des problèmes posés par ces travaux. Ils ont agi autant que faire se pouvait dans le cadre d'une réglementation sans doute trop contraignante ou difficilement adaptable aux situations particulières – mais en même temps indispensable pour éviter des initiatives intempestives ou irréflicables. Il faut aussi laisser du temps au temps pour juger des effets à long terme de ces interventions.



AMÉNAGEMENT ET GESTION DES EAUX : CONSULTATION PUBLIQUE

Le futur SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Loire Bretagne est soumis à consultation du public jusqu'au 1^{er} septembre 2021. Ce schéma définit pour les 6 années à venir (2022-2027) :

- * Les règles à suivre pour une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau dans un souci de satisfaction des usagers de l'eau.
- * Les objectifs à atteindre pour maintenir le « bon état » de toutes les eaux (cours d'eau, nappes souterraines, plans d'eau, eaux littorales, etc.)
- * Les améliorations à apporter pour la préservation de tous les milieux aquatiques.

Les collectivités et organismes publics doivent se conformer au SDAGE dans tous leurs projets et actions. Les activités économiques (agricoles, industrielles, artisanales, de transport, etc.), et les particu-

liers doivent prendre en compte les exigences en matière de qualité de l'eau (économie, collecte et rejets...).

Acteurs de la gestion de l'eau, élus, entreprises, citoyens, nous sommes tous concernés par la gestion de l'eau. L'objectif de la consultation est de savoir si le public trouve le projet de nouveau SDAGE adapté aux besoins du bassin.

Un dossier présentant de façon synthétique la stratégie pour l'eau et les inondations 2022-2027 soumise à la consultation en 2021 est disponible sur le site dédié de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr/home.html> - lien sur le site de Mardié).

Nous invitons tous les citoyens, particulièrement concernés dans notre commune, à s'informer du projet et à répondre à la consultation.

PRÉVENTION CANICULE

CANICULE, FORTES CHALEURS
ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES

- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- Mouiller son corps et se ventiler
- Ne pas boire d'alcool
- Éviter les efforts physiques
- Manger en quantité suffisante
- Maintenir sa maison au frais : fermer les volets le jour
- Donner et prendre des nouvelles de ses proches

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15
Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe)
www.sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr

inpes Institut national de prévention et d'éducation pour la santé



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Faute de place nous ne pouvons mettre les tableaux complets des résultats des élections départementales et régionales, bureau par bureau. Vous les retrouverez sur ville-mardié.fr/Vie municipale/élections/résultats.

RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022

La rentrée des classes aura lieu le **jeudi 02 septembre 2021** :

École du bas :

- * À **8h45** : accueil des élèves de **grande section et de CP**
- * À **9h15** : accueil des élèves de **petite section**
- * À **13h45** : accueil des élèves de **moyenne section**

École du Haut :

- * À **8h30** : accueil des élèves de **CE1, CE2, CM1 et CM2**

Les listes de **fournitures scolaires de rentrée**, pour chaque classe, sont publiées sur le site ville-mardié.fr/familles/école/côté administratif.

Les services périscolaires fonctionneront normalement dès le premier jour.

- * Nous invitons les familles à vérifier leurs données personnelles sur le Portail Famille et à procéder aux modifications, si nécessaire .
- * Un mail sera envoyé aux familles dès l'ouverture des calendriers d'inscriptions pour l'année 2021-2022
- * Une nouvelle grille tarifaire prenant en **compte le quotient familial** sera envoyée dès le mois de juillet.
- * Une attestation de quotient familial sera demandée afin d'établir les tarifs qui seront appliqués à chaque enfant.

APPEL AU DON DU SANG

Avec 85 000 poches, les réserves de sang nationales sont à un niveau inquiétant pour cette période de l'année. Pour maintenir l'autosuffisance et continuer de répondre aux besoins des patients sur l'ensemble du territoire, il faudrait atteindre les 120 000 poches d'ici la mi-juillet. C'est pourquoi l'Etablissement français du sang lance aujourd'hui un nouvel appel à la mobilisation nationale, encourageant tous les citoyens à venir donner ou à favoriser le don dans les jours et les semaines qui viennent.



Les donneurs seront accueillis avec ou sans rendez-vous sur les collectes. Si certaines collectes se trouvent complètes et que des donneurs spontanés se présentent, les équipes EFS et les bénévoles leurs proposeront une alternative dans un délai rapide.

Faites une bonne action, sauvez des vies !

Trouvez votre collecte <https://efs.link/8Jqrp>

Vous, donneurs, êtes essentiels.

Merci pour votre mobilisation. ❤️

En attendant de pouvoir organiser des Portes Ouvertes pour les nouveaux inscrits, vous trouverez un diaporama de visite virtuelle de l'école en suivant ce lien (ou directement sur le site ville-mardié.fr) :

<https://www.youtube.com/watch?v=MrGGyT5LdFk&feature=youtu.be>



LA LUCARNE - COURS DE THÉÂTRE ENFANTS

La troupe de théâtre de « La Lucarne » vous informe que les cours de théâtre pour enfants de plus de 8 ans reprendront à la rentrée de septembre.

Un cours est proposé à la salle du P'tit Théâtre à Mardié le jeudi de 17h30 à 19h00.

Cotisations 180 € (enfants de Mardié) – 200 € (hors commune) - possibilité de payer en 3 fois.

Pour obtenir un dossier d'inscription contactez :

Monique BLANLUET par mail (jacky.blanluet@orange.fr) ou par téléphone au 06 10 34 41 78



Le nombre de participants ne dépassera pas 12 enfants par cours et les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée.

UNION MUSICAL DE MARDIÉ BOU

Communes de **MARDIE et BOU**
Mon Ecole de Musique
Inscriptions Rentrée 2021
 Le 11 Septembre Forum Mardié De 10 H à 12 H Et de 14 H à 16 H
 Le 12 Septembre Fête à Bou La Binette De 10 H à 12 H
Du 1^{er} Septembre au 30 Septembre sur Rendez-vous
 Association culturelle de MARDIE-BOU gérée par l'Union Musicale de MARDIE-BOU avec le soutien des municipalités
 Contact Mail : hmb.45430@gmail.com

Après une longue période difficile pour chacun d'entre nous, voici le moment, pour notre association, de faire le bilan de l'année écoulée mais également de se tourner vers l'avenir et de préparer la rentrée 2021.

BILAN 2020/2021 :

Pour l'Harmonie, les répétitions ont connu un arrêt quasi-total. Il n'y a eu aucune représentation.

Pour l'Ecole de musique : à la reprise de septembre 2020, nous avons vu notre nombre d'élèves s'effondrer avec une perte d'effectif d'environ 50%. Néanmoins, les cours ont été maintenus aussi bien pour la Formation Musicale (solfège) que pour la pratique instrumentale, soit en présentiel (chaque fois que cela a été possible), soit en visio. Cette année musicale sera validée, comme cela se fait chaque année (hormis en juin 2020), par le passage des examens de fin d'année.

INSCRIPTIONS année 2021/2022

Enfant ou adulte, vous souhaitez apprendre la musique, vous voulez pratiquer la flûte, la clarinette, le saxophone ; la trompette, le tuba, le trombone, le tambour-batterie, le hautbois, ou encore la guitare ou le piano, mais aussi l'accordéon, rejoignez-nous et inscrivez-vous soit :

Lors du forum des associations de Mardié ou de la fête de Bou ou par Téléphone au : 06.75.27.05.76 ou 06.86.82.95.86 ou par mail :

hmb.45430@gmail.com

MARDIÉ VILLAGE D'EUROPE

L'association "Comité de Jumelage Mardié Village d'Europe" recrute pour la rentrée de septembre 2021 (sous réserve que les activités puissent reprendre) :

- **un(e) ou deux formateurs (trices) d'Anglais pour Adultes.**

Contrat : CDI à temps partiel de 80 h annualisées ou 160 h si un seul professeur.

Horaires : 40 h par module, réparties, hors vacances scolaires, entre le 1er octobre N et juin N+1. Les lundis et mardis de 18h30 à 20h00 et de 20h à 21h30.

Lieu : Mardié - Salle mise à disposition par la Mairie.

Merci d'adresser votre candidature par mail à : mardie.errol@gmail.com

Contacts : Bruno Torset - 06 71 55 38 45 ou Josiane Dufour - 06 81 37 65 56 ou 02 38 75 48 74

PERMANENCE VEOLIA

Le concessionnaire du service d'eau potable, VEOLIA, procède à la facturation des redevances d'eau potable et d'assainissement.

Afin de répondre au mieux à vos demandes concernant votre facture, VEOLIA propose de se rendre disponible en mairie pour vous rencontrer :

Une permanence aura lieu à la Mairie de Mardié le Mercredi 28 juillet de 9h à 12h et de 14h à 16h00.

En parallèle durant les mois de juillet et août, l'accueil à la Maison de l'eau à Chécy continuera d'être assuré chaque vendredi sur RDV (www.services.eau.veolia.fr).

TRANQUILLITÉ VACANCES

La Gendarmerie de Chécy propose, comme tous les ans, de renforcer ses rondes en période de vacances. Si vous voulez que votre habitation fasse l'objet d'une vigilance particulière, vous pouvez remplir une « fiche tranquillité vacances » (disponible sur le site ville-mardié.fr).

Vous devez la déposer directement (en vous munissant d'une pièce d'identité - pas d'envoi postal ni mail ou fax) auprès de la brigade de **Gendarmerie de Chécy (128, rue de la Herpinière 45430 CHÉCY - 02 38 46 83 60)**.





MARDIÉ



MARDI 13 JUILLET

- 22h00 Retraite aux flambeaux, départ place de la mairie jusqu'à la place de l'écluse avec l'Harmonie de Bou-Mardié
- 23h00 Feu d'artifice

14 JUILLET
FÊTE NATIONALE



MERCREDI 14 JUILLET

- 09h00 Concours de pêche (enfants de 6 à 12 ans) place de l'écluse
- 17h00 Départ du défilé, place de la mairie, avec l'Harmonie de Bou-Mardié
- 18h00 Saucissonnade et animation de jeux en bois géant à la base de loisirs de Pont-aux-Moines






Ils se sont dit OUI !

- * BORDINAT Marion et PULIDO JIMENEZ Christofer
le 19/06/2021
- * BRINON Dorothee et MORTIER Nicolas
le 19/06/2021
- * TROUSLARD Julie et GIRAUD Guillaume
le 26/06/2021



LE CARNET

Ils nous ont quittés...

- * Josépha BOULMIER le 04/06/2021
- * Andrée ARLICOT le 11/06/2021